



**Rapport du CSCSO à la Conférence virtuelle du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés  
Le vendredi 22 octobre 2021**

La réunion du CSCSO a été un forum très positif et de nombreuses personnes ont contribué aux discussions, ce qui a aidé à offrir un aperçu et des ressources aux comités. Nous avons séparé notre séance en quatre : Le CSCSO – Comité de la santé et de la sécurité et Comité de défense des travailleurs blessés – Le saviez-vous; La pandémie : succès et décrets dans le secteur des conseils scolaires; Les enjeux clés auxquels les travailleurs de l'éducation sont confrontés; Les mesures que nous pouvons prendre.

**Discussions :**

**Le CSCSO – Comité de la santé et de la sécurité et Comité de défense des travailleurs blessés – Le saviez-vous**

- Présentation et structure des comités et informations pour qu'un plus grand nombre de membres s'impliquent au sein du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés du Conseil.
- Discussion sur des suggestions pour le sondage relatif à la charge de travail :
  - ajouter des classifications d'emplois spécifiques;
  - distinctions entre les lieux de travail (primaire, secondaire, hors sites, bureau d'un conseil scolaire);
  - question quant à la formation reçue par les gens;
  - question quant au remplacement des gens lorsqu'ils s'absentent du travail;
  - charge de travail normale comparativement à charge de travail accrue en raison de la COVID;
  - question quant à la quantité de travail non rémunéré que font les gens;
  - question à savoir si on a demandé aux gens de faire du travail d'une autre classification d'emplois en dehors de la classification normale.
- Problèmes psychosociaux et de santé mentale.
- Difficultés à remplir des formulaires pour faire des rapports et la non-connaissance de formulaires ou de la façon de faire un rapport.

**La pandémie : succès et décrets dans le secteur des conseils scolaires**

- Paul Sylvestre – Le conseiller en santé et sécurité du SFCP national au sein du CSCSO a parlé aux délégués au sujet des succès et des décrets qu'il y a eu dans le secteur :
  - il a été mentionné que lorsqu'une section locale reçoit une visite sur le terrain de la part du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, elle

doit impérativement envoyer le rapport fournit par le ministère au conseiller syndical de la section locale et demander à ce que le rapport soit envoyé à Paul;

- discussion au sujet de l'ÉPI, ainsi que de l'article 28 et de l'alinéa 25(2)b;
- discussion au sujet du Règlement 420/21 de l'Ontario;
- discussion au sujet des évaluations des risques quant à la violence au travail et des réévaluations;
- blessures et maladies professionnelles;
- préoccupations quant aux masques et à la respiration – de la documentation médicale pourrait être nécessaire pour de l'accommodement. Des masques hypoallergéniques sont disponibles;
- discussion au sujet de la qualité de l'ÉPI – les employeurs doivent voir à ce que l'ÉPI est sécuritaire et adéquat (paragraphe 25(1));
- discussion au sujet de la rédaction de recommandations aux employeurs et leur réponse obligatoire dans les 21 jours.

### **Les enjeux clés auxquels sont confrontés les travailleurs de l'éducation**

- Manque de personnel lorsque des personnes sont absentes – Aucun remplacement.
- Problèmes en ce qui a trait à l'ÉPI.
- Problèmes en ce qui a trait à l'équivalence à temps plein.
- Des rapports sont faits mais les employeurs ralentissent le processus pour obtenir un règlement.
- Plans de sécurité des élèves – Tous les membres du personnel devraient les examiner, pas uniquement les membres du personnel qui travaillent directement avec les élèves.
- Travail non rémunéré et épuisement professionnel.
- Dans une école partagée entre deux conseils, ces derniers ont leurs propres politiques et directives, ce qui crée des problèmes pour les membres du personnel.
- Les membres du personnel occasionnels ne sont pas informés des évaluations des risques.
- Les conseils coupent dans les emplois et les services pour économiser de l'argent.

### **Mesures que nous pouvons prendre**

- Des dispositions coordonnées parce que la question de la santé et de la sécurité est un enjeu local. À la suite du sondage au sujet de la négociation, la question de la santé et de la sécurité est un des cinq principaux enjeux que les membres souhaitent voir être négociés.
- L'éducation des membres en matière de santé et de sécurité.
- Un modèle de disposition pour rédiger des recommandations à l'intention des employeurs.
- Communiquer avec les nouveaux membres afin de discuter de leurs droits et responsabilités. Cela doit inclure les employés occasionnels.
- Documentation des enjeux et des préoccupations.
- Voir à ce que le Système de responsabilité interne (SRI) soit utilisé pour assurer que l'on traite les problèmes en conséquence.
- Formation sur le SRI et les documentations.
- Plus de forums et de formation sur la santé et la sécurité et la défense des travailleurs blessés.